

**Dispositifs d’INJEP Veille & Actus n° 481 du 6 avril 2022**

**Education : baccalauréat technologique : 1 décret et 1 arrêté**

# [Décret n° 2022-412 du 22 mars 2022 modifiant les dispositions du code de l'éducation](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045398263) relatives aux enseignements optionnels et à la composition du jury du baccalauréat technologique et actualisant des dispositions de ce code relatives à l'outre-mer

Journal officiel du 24 mars 2022

Ce décret prévoit que les candidats au baccalauréat technologique peuvent être évalués sur deux enseignements optionnels au plus, sauf en cas de modalités spécifiques prévues par arrêté du ministre en charge de l'éducation nationale. Il prévoit également l'introduction des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux dans la composition du jury du baccalauréat de la voie technologique.

# [Arrêté du 22 mars 2022](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045398348) portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat technologique à compter de la session 2023

Journal officiel du 24 mars 2022